



Séance du 17 septembre 2024

Le mardi 17 septembre 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 11 septembre 2024, s'est assemblé, à la salle des Délibérations, sous la présidence de Madame **Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.**

Présents : Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Johanne DAHOMAS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Denise BLEUBAR - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Ary CHALUS - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Murielle JABES- Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE.

Absents : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°DCM 2024/09/63 : Désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein de la Société Publique Locale Cœur d'énergie portant abrogation des désignations faites par délibération n° DCM 2022/02/15 du 10 février 2022.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

N°DCM 2024/09/64 : Cession de 150 actions par la ville de Baie-Mahault pour l'entrée en capital de la commune d'Anse-Bertrand au sein de la Société Publique Locale (SPL) «Cœur d'Énergie».

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

N°DCM 2024/09/65 : Autorisation à donner au maire pour la signature de l'accord-cadre relatif à des prestations d'aide au nettoyage et à la restauration scolaire au sein des restaurants scolaires et de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (UCPA) de la ville de Baie-Mahault.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

N°DCM 2024/09/66 : Délibération portant création d'un emploi permanent à temps complet.

POINT AJOURNÉ.

N°DCM 2024/09/67 : Approbation du plan de financement de l'opération « Jarry en fête » - 20^{ème} édition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

N°DCM 2024/09/68 : Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

N°DCM 2024/09/69 : Décision modificative n°02 du budget primitif 2024.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

N°DCM 2024/09/70 : Attribution de subvention(s) au titre de l'exercice 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

N°DCM 2024/09/71 : Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre M57 Fongibilité des crédits.

CE POINT NE DONNE PAS LIEU A VOTE.

Fait à Baie-Mahault, le 17 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance,



Frédéric THEOBALD

Le Maire



Hélène POLIGNONTE-MOLIA